

**PROCES VERBAL de la séance du
Conseil d'Administration du**

21 février 2022

Ouverture de la séance à 18h17

15 présents : le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme BRECHE-COLOMBE Eva

Le quorum étant atteint (15 participants), Mme BREGERE ouvre la séance à 18H17. Mme BREGERE annonce que compte-tenu du contexte sanitaire actuel la séance se déroule en distanciel.

L'approbation du PV du Conseil d'Administration du 22 novembre 2021 est soumise au vote.

Vote pour approbation du PV du CA du 23/11/21 :

Pour : 14
Abstention : 1
Contre : 0

La parole est donnée à Madame la gestionnaire.

QUESTIONS FINANCIERES

1 – La convention d'utilisation des équipements sportifs

Mme la gestionnaire présente la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux. Elle précise que c'est une convention tripartite : la ville du Mans met à disposition du collège les équipements sportifs moyennant une contribution financière qui est abondée sur le budget du collège par le département.

**Vote pour l'autorisation de signer la convention des
équipements sportifs**

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

2 – La convention d'utilisation des lignes d'eau en piscine du lycée Bellevue

Mme la gestionnaire présente la convention d'utilisation de lignes d'eau en piscine du Lycée de Bellevue ou des journées test les lundis 23 et 3 mai 2022 vont être réalisées ainsi qu'un stage de natation du 13 au 17 juin 2022.

Vote pour l'autorisation de signer la convention de mise à disposition de lignes d'eau en piscine du lycée Bellevue :

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

3 – Convention d'adhésion aux plateformes de téléservices

- **Volet n° 1** : Dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité
- **Volet n°2** : Dématérialisation des marchés publics et accords-cadres (Sarthe marchés publics)

Mme la gestionnaire présente la convention d'adhésion aux plateformes de téléservices pour la passation des marchés.

Vote pour l'autorisation de signer la convention d'adhésion aux plateformes de télé services.

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

4– DBM pour vote

Mme la gestionnaire présente la DBM n°2 pour vote concernant le prélèvement sur fond disponible de 2330 euros pour l'achat d'une fontaine à eau réfrigérée à pédales pour le service restauration.

Vote pour DBM :

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

7 – DBM pour information

Ouverture au budget 2022 des crédits spécifiques de 2021 :

- Contrat de ville : 6141.56€
- 1500 € DRAC pour la subvention théâtre

QUESTIONS PEDAGOGIQUES

1 – Répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH)

Madame la Principale indique que la dotation horaire a fait l'objet d'un dialogue avec les équipes enseignantes lors d'un conseil pédagogique qui s'est tenu le 27 janvier 2022.

Madame la Principale communique aux membres les prévisions d'effectifs retenues par la direction académique pour la rentrée 2022 :

- **En 6^{ème} 123 élèves répartis dans 5 divisions**
- **En 5^{ème} 111 élèves répartis dans 4 divisions**
- **En 4^{ème} 124 élèves répartis dans 5 divisions**
- **En 3^{ème} 131 élèves répartis dans 5 division**

La structure retenue est de 19 divisions pour un total de 489 élèves.

La dotation globale horaire attribuée au collège est de 531 Heures Postes et de 32 HSA pour une dotation globale de 563 Heures et 7.25 IMP.

Madame Brégère explique aux représentants le calcul de la dotation et détaille les besoins pris sur la part d'autonomie :

- 10 heures en latin, les élèves étant nombreux à suivre cet enseignement, deux groupes sont nécessaires sur les 3 niveaux.
- 10 heures pour les groupes supplémentaires en espagnol. 2,5 heures sont données par classe, le collège offrant la possibilité de 3 LV2 (allemand, chinois, espagnol) il est nécessaire d'avoir plus de groupes que de classes.
- 1 heure pour le laboratoire en physiques-chimie et SVT
- 1 heure pour le chant choral

Madame la Principale propose également de mettre en place de l'AP en français sur tous les niveaux et l'AP en mathématiques en 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème} tels qu'ils existent actuellement ainsi que de mettre en place des groupes en sciences sur les niveaux 5^{ème} et 3^{ème}. De l'aide aux élèves sera également mis en place en SVT et histoire géographie sur le niveau 6^{ème}.

Mme Chouteau Lambert (représentante des enseignants) déplore que les élèves inscrits dans le dispositif ULIS ne soient pas comptabilisés dans la dotation alors qu'ils sont intégrés dans de nombreux cours avec le cas échéant la présence d'un AESH.

Mme Chouteau – Lambert souligne également que de très nombreux appartements sont en construction aux abords immédiats du collège et pose la question de la date de livraison de ces logements sachant que les capacités d'accueil de l'établissement en nombre de salle de classe, en capacité d'accueil à la demi-pension et sur les cours de récréation sont d'ores et déjà problématiques.

Mme Brégère répond que ces logements devraient être livrés aux futurs occupants en 2023 et précise qu'elle ne dispose pas d'information complémentaire sur le nombre de collégiens qui pourraient arriver dans l'établissement.

Mme Beignet précise que l'équipe d'anglais avait demandé 1h00 de dédoublement sur le niveau 3^{ème}.

Mme la Principale répond que la dotation ne le permettait pas.
Le chef d'établissement demande aux membres du C.A. s'ils approuvent la proposition de répartition de la dotation globale horaire proposée.

Vote pour DGH :

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

2 – DNB session 2022

Les épreuves nationales du DNB se dérouleront le jeudi 30 juin et le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Le jeudi 30 juin, les élèves passeront les épreuves de Français le matin puis l'épreuve de Mathématiques l'après-midi. Le vendredi 1^{er} juillet se déroulera l'épreuve d'Histoire-géographie le matin puis celle de Sciences l'après-midi.

En conséquence, les cours seront suspendus pour ces deux jours.

L'oral de soutenance dont le but est d'évaluer la capacité d'un candidat à exposer les connaissances et compétences acquises au collège se déroulera le mercredi 08 juin 2022, par conséquent les cours seront suspendus pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ce jour-là.

Madame La Principale indique que le prochain conseil d'administration se déroulera le lundi 28 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h56.

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance